

A. D. 57. — Tablettes de cire de Pompéi.

Naples, Museo Nazionale.

Tablettes de cire de Pompéi avec des quittances (*perscriptiones*). Trois tablettes de bois étaient réunies en forme de livre. Les couvertures, c'est-à-dire le premier côté de la première tablette et le second côté de la troisième n'étaient pas enduits de cire et ne portaient non plus d'écriture. Il n'y a donc que les côtés 2, 3, 4 et 5 qui soient écrits. Les côtés 2 et 3 contiennent un protocole dressé devant témoins sur une déclaration verbale de Tullia Lampyris, où celle-ci reconnaît avoir reçu de L. Caecilius Jucundus la somme de 8562 sesterces, représentant le montant d'une vente publique, déduction faite de la provision. Le 4^e côté porte les noms et les sceaux des témoins de cette déclaration. La reconnaissance se trouve répétée sur le 5^e côté, mais dans une autre forme et écrite d'une autre main : Sex. Pompeius Axiochus déclare au nom de Tullia Lampyris qu'elle a bien reçu cette somme, etc. (Sur d'autres tablettes de ce genre, le destinataire a de sa propre main écrit cette seconde quittance, d'où le nom de chirographes.) On fermait la quittance principale, écrite sur le deuxième et troisième côté, en pliant la première tablette sur la seconde et, en les nouant ensemble par des fils. Grâce à la quittance extérieure de la troisième tablette, on pouvait toujours prendre connaissance du contenu de la quittance principale, sans avoir à l'ouvrir. Une rainure pratiquée dans l'épaisseur du bois, au milieu du 4^e côté, qui portait les noms des témoins, laissait passer les fils tenant fermées la première et seconde tablette; c'est sur ces fils qu'étaient apposés les sceaux en cire des témoins. On peut encore y voir la trace des fils. Exceptionnellement les noms des témoins se trouvent ici gravés sur la cire; dans la plupart des *perscriptiones*, le quatrième côté ne portait pas de cire, et les noms se trouvaient écrits sur le bois, à l'encre. Les noms sont au génitif — *sigillum* est à compléter — à gauche sont écrits le *praenomen* et le *nomen*, à droite le *cognomen*.

La date correspond au 23 Décembre 57 de notre ère. — Notre « Triptychon » fait partie des *libelli* qui furent découverts au cours des fouilles faites à Pompéi, en 1875, dans un coffre de bois chez L. Caecilius Jucundus, banquier, qui remplissait l'office publique de commissaire-priseur. — Nous devons à la bienveillance de M. C. Zangemeister d'avoir pu emprunter le dessin (et la transcription du texte) au supplément du IV^e volume du *Corpus inscriptionum latinarum*, pag. 334 et 335, N^o XL.

Ancienne cursive romaine. La plupart des lettres sont empruntées à l'écriture capitale, pourtant, elles sont gravées dans la cire d'une manière agile et courante. Comparer cette écriture avec la cursive sur papyrus, de la même époque, planche 4. A remarquer la différence de main, du côté 5, et des autres côtés. A remarquer aussi la différence entre les lettres longues et brèves; quelques unes ont une forme où l'on surprend les commencements de l'écriture minuscule (par exemple b, d, s).

Lettres isolées. L'a n'a pas de traverse et le jambage de droite dépasse de beaucoup celui de gauche (2. 4). b ressemble fort à d, sa haste pourtant dans le haut s'incline vers la gauche, tandis que celle du d est droite (3. 4). e est très grand (2. 3). La forme de l'e surtout est remarquable, elle se réduit à deux hastes (2). f n'a qu'un trait court et oblique en haut (31). La seconde haste de l'h est abrégée dans l'écriture de la première quittance (7. 15). i a souvent une forme allongée (2. 3). L'm des côtés 2 et 3 est fait d'un long trait suivi de trois plus petits (3. 6), dans la seconde quittance du côté 5, il a la forme capitale (23. 24). n a toujours la forme capitale (2). L'o est fait de deux traits concaves (4. 7). La tête du p est faite d'un trait oblique (2. 5). La haste de l'r descend beaucoup au-dessous de la ligne, le trait de l'épaule n'est plus brisé comme dans les capitales, mais simplement recourbé (5. 6). L's la plupart du temps consiste dans une ligne légèrement

ondulée (2. 6); sur le côté 5, l's se rapproche quelquefois de l's allongé de l'époque suivante et se trouve fait de deux traits (27. 30). u se rapproche souvent de la forme adoptée plus tard dans l'écriture onciale (2. 7).

Le chiffre II aux lignes 12 et 22 se distingue par un trait horizontal. Dans la date, aux lignes 11 et 24, il n'y a pourtant aucun trait sur l'X. A remarquer à la première ligne le signe pour *sestertius*: il est fait du chiffre II et de la lettre S (= *semitis*), coupés d'un trait horizontal; le sesterce était primitivement = 2¹/₂ as, c'était la quatrième partie du denier, qui valait au commencement 10 as. — Sur les chiffres représentant 5000 et 1000 voir dans l'Introduction le chapitre « Des chiffres romains ». — Nous croyons qu'il faut lire : *Sestertiorum nummorum* (ou *sestertium nummum*) octo millia etc.; mais les Romains se servaient aussi d'une autre expression : *sestertia octo millia*; dans l'une et l'autre forme *sestertius* était considéré comme adjectif. Nous croyons aussi que DLXII doit se lire : *quingentos sexaginta duo* (nummos vel sestertios). Dans Columella, *De re rustica*, III, 33 on lit en effet, pour 3480 sesterces : *Sestertia tria millia et quadringenti octoginta nummi* (voir E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, Paris 1901, col. 755).

Séparation des mots. Les lettres sont placées côte à côte, chacune isolée. Les mots sont séparés souvent par de petits espaces blancs, quelquefois aussi par des points (3. 24).

(pag. 2)
Sestertiorum nummorum 100000DLXII
 quae pecunia in stipu-
 latum Lucii Caecilii Jucundi
 venit ob aucionem
 5 Tulliae Lampyridis,¹⁾
 mercede minus
 persoluta, habere

(pag. 3)
 se dixit Tullia
 Lampyris ab Lucio Caecilio²⁾
 10 Iucundo.
 Actum Pompeis X kalendas Ianuaris
 Nerone Caesare II
 Lucio Caesio Marti[ale] consuli[us].

(pag. 4)
 L. Vediti
 15 A. Caecilii
 Cn. Helvii
 M. Stabi³⁾
 D. Volci
 20 Sex. [P]om.
 P. Sexti
 C. Vibi
 Cerati
 Philolog[i]
 Apollon[ii]
 Cryserot[is]
 Thalli
 Axsioc.
 Primi
 Alcimi

(pag. 5)
 Nerone Caesare II Actum Pompeis³⁾
 Lucio Caesio Martiale consuli[us]
 X kalendas Ianuaris Sextus Pompeius
 25 Axiochus scripsi rogatu
 Tulliae Lampyridis, eam
 accepisse ab Lucio Caecilio Iucundo
 sestia⁴⁾ nummum⁵⁾ octo [milia]
 30 quingenti sexages dupun-
 dius⁶⁾ ob aucionem eius
 ex interrogacione facta
 tabellarum signatarum.

¹⁾ Plus loin, lignes 9 et 26, le nom s'écrit *Lampyris*. ²⁾ On pourrait lire aussi *Stabi*. ³⁾ *Actum Pompeis* a été ajouté après coup. ⁴⁾ Pour *sestertiorum*. ⁵⁾ C'est peut-être la forme contractée *nummum* (= *nummorum*). ⁶⁾ Pour *quingentos sexaginta dupundius*. *Dupundius* est ici pour *duos sestertios* (voir la somme à la première ligne).